

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2020

Présents : Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sandra DUVAL, Céline MESNIL ;
Messieurs Paul DE DREE, Patrick DUPREZ, Jérôme FOUCAULT, Éric GAUDFRIN, Jean-Jacques LETAILLEUR, Alain ROCHETTE, Bernard SCHWEITZER et Gilles THOMAS.

Absence excusée : Violette SORET : pouvoir à Alain ROCHETTE, Céline DUSSAULX pouvoir à Stéphanie HAMON

Absence : Eric Gaudfrin

Secrétaire de séance : Jérôme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h35.

Le Conseil Municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020.

Le procès-verbal du Conseil municipal a été approuvé, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

2) MISE EN ŒUVRE DU PLAN MUNICIPAL 2020 -2026.

Voir détail des actions et de leur avancement en Annexe 1

1. Contrat rural

Mandat donné à l'unanimité à Mme La maire pour contacter les architectes

2. Mise en place

a. D'un accueil des villageois aux services publics.

b. D'un relais d'orientation scolaire et professionnelle.

3. Accès des personnes handicapées dans les locaux communaux.

4. Remise en état d'ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement - Réfection de trottoirs et voiries.

5. Créations d'aires closes de stockage des poubelles de la mairie et de l'école.

6. Réfection du lavoir des Maurois.

7. Création d'un skate -Park.

Mandat donné à l'unanimité à Mme La maire pour lancer la première phase des travaux

8. Réaménagement du terrain de football désaffecté.

Accord donné à Mme La maire pour lancer la modification simplifiée du PLU

Les votes pour : 10 / Les votes contre : Mmes Mesnil et Dussault - Mr De Drée / Les abstentions : Mmes Hamon et Duval

9. Création d'une aire de pique - nique.

10. Finition de l'implantation du réseau d'assainissement rue de l'Isle.

11. Réfection de toits et de la sacristie de l'église St Caprais.

Accord donné à Mme Le maire pour contacter la DRAC / IDF

12. Sécurisation du village.

3) REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES.

- Reprise en cours de 60 concessions abandonnées dans l'ancien cimetière de Grisy Les Plâtres :
 - Relevage d'une tombe : 560 € TTC
 - Création d'un ossuaire : 4 300 €TTC, soit 72 €/tombe -> Soit 632 € / tombe
 - Logiciel de gestion des cimetières : 3 400 €
- Tarifs actuels des concessions de 30 ans à Grisy :
 - Concession de terrain 500 € les 2m²
 - Case du site cinéraire : 1 150 € (1 700 € pour les non-résidents)
 - Cavurne du site cinéraire : 1 300 € (1 900 € pour les non-résidents)
- Tarifs moyens en France des concessions de plus de 25 ans :
 - Mini : 100 € - Maxi : 2 253 €
- Propositions :
 - Réviser les tarifs actuels de Grisy
 - Créer des tarifs différents entre le nouveau et l'ancien cimetière
 - Prendre en compte le coût du relevage des tombes abandonnées pour le tarif des concessions relevées dans l'ancien cimetière

Nouveaux tarifs :

- vieux cimetière, les 2 m2 sur 30 ans : 1200 € pour les Grisyliens / 1500 € pour les non-résidents
 - nouveau cimetière, les 2 m2 sur 30 ans : 750 € pour les Grisyliens / 900 € pour les non-résidents
 - case ou cavurne du site cinéraire sur 30 ans : 1100 € pour les Grisyliens / 1300 € pour les non résidents
 - jardin du souvenir : gratuit
- Vote sur les nouveaux tarifs

Nouveaux Tarifs adoptés à l'unanimité

4) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES.

- Correction d'une erreur d'écriture :
 - Le déficit d'investissement 2019, soit 25 714.66€, a été inscrit sur le budget 2020 à la fois en dépense de fonctionnement et d'investissement.
 - Le Trésor public demande de régulariser l'anomalie, en affectant à la section investissement 121 523.71 € de la section fonctionnement au lieu de 147 238.37 € et en créditant la ligne « dépenses imprévues » de 25 714,66 €.
- Vote sur la décision

Décision adoptée à l'unanimité

- Créances :
 - Le Trésor public demande d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées entre 2008 et 2011, soit 1 202.79 €, à créditer en dépenses de fonctionnement.
 - Le Trésor public propose de placer annuellement 1 000 € en dépenses de fonctionnement pour couvrir, sans surprise, les créances à venir, potentiellement non recouvrables.
- Vote sur la décision

Décision adoptée à l'unanimité

5) PLANIFICATION DES CONSEILS MUNICIPAUX ORDINAIRES.

- Pour faciliter les réservations dans les agendas des élus, Mme La Maire propose la planification des prochains conseils municipaux ordinaires aux dates suivantes : 03/12/2020 – 04/03/2021 - 03/06/2021
- *Des conseils municipaux extraordinaires pourront compléter ces rendez-vous planifiés.*

Dates approuvées à l'unanimité

6) PERMANENCES HEBDOMADAIRES D'ELUS EN MAIRIE.

- Pour entretenir la proximité recherchée par les villageois, la permanence d'un élu est à mettre en place en mairie, chaque samedi de 10h00 à 12h00.

→ Vote sur la proposition

Proposition adoptée à l'unanimité

7) APPROBATION NOUVEAUX STATUTS DU SIARP.

- Conformément à la loi « NOTRE » du 07 août 2015 la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020.
- Dans ce contexte est créé le syndicat mixte fermé « dit à la carte » dénommé : Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Pontoise et du Vexin (SIARP) avec deux compétences : assainissement des eaux usées, gestion des réseaux et ouvrages de collecte et transport des eaux pluviales urbaines.
- Pour sa part, La Communauté de Communes Vexin Centre a pris la compétence obligatoire : assainissement des eaux usées.

→ Vote d'approbation des nouveaux statuts

Nouveaux statuts approuvés à l'unanimité

- Pour sa part, la commune de Grisy les Plâtres, depuis le 18 mars 2015, est sous convention avec le SIARP dans le cadre de la gestion des réseaux et ouvrages de collecte et transport des eaux pluviales urbaines, soit : 4 495 €/an.

→ Un RDV est pris avec le SIARP pour renégocier la convention

8) DON A MME TISON COUTURIERE DE MASQUES COVID 19.

- En début de pandémie COVID 19, Mme TISON couturière a fourni à la demande de la mairie de Grisy-les-Plâtres des masques en tissu pour les besoins des villageois.
- Un don de 200€ pourrait la remercier de son engagement auprès des grisylis.

→ Vote sur la proposition

Proposition adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h15**.